

2020/07/13

Procès-verbal de la **séance extraordinaire**, du conseil de la Municipalité tenue au 333, avenue Jules-Léger, lundi le **13 juillet 2020** à 9 heures, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents en salle :

Les conseillères et le conseiller :	Ginette Caza, district 1
	Heather L'Heureux, district 2
	Roger Carignan, district 3
	Sylvie Tourangeau, district 4
	Johanne Leduc, district 6

Présent au téléphone : François Boileau, district 5

Secrétaire d'assemblée: Denis Lévesque

Les membres présents forment le quorum.

.....

Le maire s'assure que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation dans le délai prescrit, selon les recommandations de l'ADMQ, une convocation pour une séance extraordinaire ne doit pas être convoqué par courriel.

.....

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée extraordinaire est déclarée régulièrement constituée par le président de l'assemblée.

174-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, Ginette Caza.
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Dates des consultations publiques pour le règlement PPCMOI ;
4. Octroi de contrat d'arpentage terrain 2205, chemin de la Pointe-Leblanc ;
5. Mandat d'agent d'immeuble pour terrain 2205, chemin de la Pointe-Leblanc;
6. Surveillant de plage ;
7. Levée de la séance.

Adoptée

175-2020

DATES DES CONSULTATIONS PUBLIQUES POUR RÈGLEMENTS

ATTENDU qu'il faut fixer des dates et heures d'assemblées publiques de consultation pour des règlements d'urbanismes ;

ATTENDU que le conseil délègue, au secrétaire-trésorier, le pouvoir de déterminer la période et les modalités des consultations publiques.

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.
Il est résolu unanimement de déléguer le secrétaire-trésorier de fixer les dates et heures des consultation publiques concernant les règlements #307-12 et #528, à la salle du conseil.

Adoptée

2020/07/13
176-2020

OCTROI DE CONTRAT D'ARPENTAGE TERRAIN 2205, CHEMIN DE LA POINTE-LEBLANC

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Il est résolu unanimement d'octroyer à Pierre Meilleur, Arpenteur-Géomètre le contrat pour la préparation d'un plan de projet de lotissement concernant le lot 4 670 892, pour un montant estimé à 2 650 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

177-2020

MANDAT D'AGENT D'IMMEUBLE POUR TERRAIN 2205, CHEMIN DE LA POINTE-LEBLANC

CONSIDÉRANT que la municipalité est propriétaire du terrain au 2205, chemin Pointe-Leblanc depuis le 5 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT que la volonté du conseil est de vendre ce terrain ;

CONSIDÉRANT la qualité du terrain et la volonté du conseil est de permettre à des gens d'acquérir ce terrain et de le développer ;

CONSIDÉRANT que la volonté du conseil est d'aller par appel d'offres auprès d'agent immobilier de la région.

Nom de l'agent	Taux de Commission	Prix Suggérer	Plan de marketing Pour la mise en marché, publication :
Yves Langevin	4%	Entre 119 000 \$ et 124 000 \$	Centris.ca, Vendirect.inc, Realtor.ca, Lespac.com et Kijiji.
Martin St-Onge			
Steven Latulippe	5 %		M.L.S., Centris.ca et son site web www.fermes.com
Michelle Bourassa et René Leblanc	6 %	150 000 \$	Toutes les inscriptions sont bilingues, M.L.S., Centris.ca, Realtor.ca, les réseaux sociaux, publicité dans les journaux régionaux et Montréalais, panneaux installés sur le terrain et pointeur sur la Route 132, nous en parlons le plus possible pour publiciser.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'octroyer le mandat de vendre le terrain du 2205, Chemin Pointe-Leblanc à monsieur Yves Langevin, pour une commission de 4%.

Il est résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer tous les documents confirmant l'octroi du contrat avec l'agent immobilier.

Adoptée

178-2020

SURVEILLANT DE PLAGE

CONSIDÉRANT que la tâche première des sauveteurs de plage est la surveillance des gens qui sont dans l'eau ;

2020/07/13

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoins de personnels pour faire respecter les règlements municipaux auprès des gens qui fréquentent la plage ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin de faire respecter les consignes de distanciation physique émises par le gouvernement suite à la COVID-19 ;

CONSIDÉRANT la responsabilité des surveillants est de faire appliquer les règles du gouvernement ainsi que les règlements municipaux en vigueur.

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement :

- De procéder à l'affichage du poste de surveillant de plage, nous recherchons trois (3) personnes pour combler les heures d'ouverture de la plage ;
- Recevoir la confirmation du syndicat sur la définition de tâche et l'horaire de travail ainsi que le taux horaire ;
- Pendant le processus d'embauche, le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente avec le groupe *GardaWorld* pour un (1) agent de sécurité à la plage pour l'été 2020, selon la soumission datée du 15 juillet 2020 au coût de 2 205,70 \$/semaine taxes applicables en sus.

Adoptée

179-2020

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée extraordinaire.

Il est 9 h 45.

Gino Moretti
Président

Denis Lévesque
Secrétaire d'assemblée

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.